

**Laila Susanne Vars**  
**Evènements en 2021**

**Récentes évolutions en territoire Sámi concernant le processus Vérité et Réconciliation**

Les commissions « Vérité » ou « Vérité et Réconciliation » (TRCs) ont pour mission d'enquêter sur les injustices collectives historiques. L'un de leurs objectifs est de faire la lumière sur la vérité factuelle afin de prévenir la réapparition de telles injustices à l'avenir.

Comme rapporté précédemment dans les numéros d'Indigenous World 2020 et 2021, de tels processus sont en cours en Finlande, en Suède et en Norvège dans le but d'aborder et de dénoncer les politiques publiques colonialistes passées et actuelles ainsi que les discriminations vécues par les personnes sámi dans ces trois Etats<sup>1</sup>.

Dans chacun de ces Etats une Commission vérité a été établie et travaille en parallèle même si leur mandat stipule qu'elles doivent prendre en compte les problématiques sámi et établir des liens avec les autres affaires nordiques en cours.

Etant donné que les Sámi constituent un seul peuple réparti sur les territoires de quatre Etats différents et que les processus de vérité et réconciliation sont en cours dans trois d'entre eux, la coopération nordique paraît le mode le plus approprié.

**En Suède**

Après consultation du parlement sámi suédois, le 3 novembre 2021 le gouvernement suédois a décidé d'établir une Commission Vérité ayant pour mission d'enquêter sur les abus commis par l'Etat suédois à l'encontre des personnes sames<sup>1</sup>.

La Commission devra identifier, rendre visible, analyser et mettre en lumière les conséquences des politiques publiques sur les sámi. La Commission devra également diffuser des savoirs et favoriser une prise de conscience générale concernant l'histoire du peuple sámi et sur la manière dont les injustices historiques affectent encore les conditions de vie actuelle des personnes sames.

Le parlement sámi et les organisations sami se sont activement engagés dans la prise de décision pour établir cette Commission et ils ont notamment mis en place leur propre groupe de pilotage pour la Commission Vérité.<sup>2</sup> Le rapport de la Commission Vérité sera présenté au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2025. Ses membres n'ont pas encore été désignés.

L'Eglise de Suède (CoS) a officiellement présenté des excuses le 24 novembre pour le rôle qu'elle a tenu pendant des siècles dans la répression et la maltraitance des personnes sámi. Cette première demande de pardon aux représentants sámi s'est faite dans la Cathédrale d'Uppsala. Durant l'office, cinq sami ont témoigné des abus historiques commis par l'Eglise suédoise. Cette présentation d'excuses est la première

---

apparue dans une déclaration publiée au mois de juin par le CoS déclarant huit engagements allant dans le sens d'une réconciliation avec le peuple Sámi. La deuxième demande de pardon officielle est prévue durant la conférence d'église sámi qui se tiendra à Luleå en octobre 2022.

### **En Norvège**

La commission Vérité et Réconciliation en Norvège, qui est une commission mixte partagée entre le peuple sámi et les minorités nationales Kven/finlandaises continuera son travail jusqu'en juin 2023 et rendra son rapport au Président du Storting (Parlement norvégien)<sup>3</sup>.

Jusqu'à présent la Commission a reçu près de 500 témoignages.

### **En Finlande**

Le 28 octobre 2021 le gouvernement finlandais a nommé les membres de la Commission Vérité et Réconciliation concernant le peuple sámi de Finlande<sup>4</sup>. Le gouvernement a établi cette commission en étroite collaboration avec le Parlement sami et l'Assemblée villageoise Skolt, l'organe de représentation traditionnel de la minorité sámi skolte. Il s'agit d'une commission indépendante dont l'objectif est d'identifier et d'évaluer les expériences passées et actuelles de discriminations vécues par le peuple sámi<sup>5</sup>. L'autre finalité de la Commission est de promouvoir la culture same et de sensibiliser la population majoritaire à la cause sámi<sup>6</sup>.

Les membres de la Commission sont des experts qui, selon leur mandat, devraient bénéficier d'une large confiance de la part des Sámi et de la société finlandaise. Sur les cinq, deux d'entre eux ont été élus sur proposition du gouvernement, deux autres sur proposition du Parlement same et le dernier sur proposition de l'Assemblée villageoise skolte. Le rapport de la Commission sera soumis au gouvernement, au Parlement sámi et à l'Assemblée skolte le 30 novembre 2022.

### **Pressions émanant de l'industrie extractive: le cas Gállok/Kallak à Johkamohkki/Jokkmokk en Suède.**

L'établissement d'exploitations minières sur des territoires dont les Sámi jouissent depuis des temps immémoriaux et sans leur consentement éclairé, libre et préalable continue d'être la principale menace des modes de vie traditionnels sámi. Le point commun de tous ces cas est l'absence d'exécution des droits des peuples autochtones au moment de la délivrance des permis par l'industrie extractive<sup>7</sup>. Un des principaux projets qui affectera grandement à la fois l'environnement et les modes de vie same est l'exploitation de la mine de fer par la Compagnie anglaise Beowulf Mining de Gállok (Kallak en suédois). Depuis 2013 de nombreuses contestations ont eu lieu de la part de militants écologistes nationaux et internationaux, mais aussi du Parlement sámi<sup>8</sup>, des

---

éleveurs de rennes sámi et de leurs organisations ; tous sont opposés au projet minier prévu juste à la sortie du village de Johkamohkki dans le comté de Norrbotten.

Selon les organisations des droits de l'homme, le projet de mine de fer portera atteinte aux droits du peuple Sámi qui vit dans cette zone et qui utilise ce territoire depuis des temps ancestraux pour leurs activités de renniculture et d'autres activités culturelles traditionnelles<sup>9</sup>.

D'après l'UNESCO ce projet minier affectera aussi l'ensemble de la Laponie, considérée comme la plus vaste étendue européenne encore sauvage et classée site patrimonial mondial<sup>10</sup>.

Dans ses demandes aux autorités suédoises Beowolf affirme que le site minier n'aura pas d'impact direct sur la Laponie et que les activités de pâturage des rennes et l'extraction minière pourraient coexister<sup>11</sup>. Cependant si la mine est construite, elle le sera sur le territoire traditionnel du peuple autochtone Sámi où les villages montagnards de Jåhkågasska et de Sirges maintiennent le pâturage de leurs rennes en hiver. Le gouvernement suédois décidera de cette question courant 2022.

### **Consultations entre les Sámi et les autorités étatiques**

Le 30 septembre 2021 le Ministère de la culture suédois a déposé un rapport à propos d'une nouvelle loi sur la consultation<sup>12</sup>. Contrairement à la Norvège, la Suède n'a pas ratifiée la Convention de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux (OIT, n°169), dont l'article 6 énonce que les peuples autochtones doivent être consultés chaque fois que des mesures sont susceptibles de les toucher directement. La loi suédoise sur la consultation s'inspire des procédures de consultations des Sámi en Norvège que l'on trouve au chapitre 4 de la loi sur les Sámi (Lov om Sametinget og andre samiske rettsforhold (sameloven), LOV-1987-06-12-56). Il existe cependant des différences d'approches de la part des deux Etats scandinaves. Par exemple, la loi norvégienne n'exige pas que la mesure affecte gravement les Sámi pour déclencher la procédure de consultation. Il suffit que la mesure ou la procédure en question les touche directement ou les affecte différemment du reste de la population (§4-1 de la Loi sur les Sámi).<sup>13</sup>

Initialement le gouvernement suédois avait présenté son projet devant le parlement suédois en 2020 mais le gouvernement l'avait finalement retiré en 2021 pour le confier au Comité parlementaire sur la Constitution pour d'amples travaux préparatoires, commentaires et révisions. Ce Comité a recommandé ensuite l'adoption de cette future loi pour janvier 2022. L'exigence gouvernementale de consultation des représentants sames sera effective le 1<sup>er</sup> mars 2022 tandis que celle émanant des autorités locales ne sera pas mise en œuvre avant le 1<sup>er</sup> mars 2024.

### **Les Sámi du sud gagnent la bataille juridique à propos des pâturages**

---

En 2021 la Cour Suprême norvégienne a décidé que l'établissement d'un parc éolien sur le site d'une communauté sámi à Fosen portait atteinte aux droits de pâturage détenus par les Sámi dans cette zone<sup>14</sup>. Cette affaire porte sur la construction de fermes éoliennes Storheia et Roan situées sur la péninsule de Fosen ; la Cour avait eu à statuer sur la question de savoir si la construction de ces fermes constituait un préjudice pour les éleveurs sámi dans leurs activités de renniculture en les empêchant d'exercer leurs droits tels qu'énoncés par l'article 27 du Pacte international sur les droits civils et politiques. La Grande chambre de la Cour avait décidé à l'unanimité en faveur d'une violation des droits sames et avait alors annulé le permis d'installation du parc éolien et l'expropriation des éleveurs sámi.

Cette décision de la Cour Suprême fait jurisprudence en matière de droits fonciers en décidant que le parc éolien de Fosen portait atteinte aux droits territoriaux des familles sámi éleveuses de rennes installées dans cette région depuis des temps immémoriaux. Storheia et Roan représentent les plus grands projets d'énergie éolienne européens. La construction de ce parc éolien a été complété en 2020 dans la région de Fovsen Njaarke, territoire où les Sámi du sud pratiquent l'élevage de rennes. Ceux-ci ont affirmé que cette construction interférerait avec leur droit de jouir de leur propre culture mais leurs allégations ont été rejetées par le Ministre du pétrole et de l'énergie en 2013. Bien que l'affaire soit toujours en cours, le gouvernement a décidé de ne pas arrêter la construction du parc éolien.

En se fondant sur les motifs de la décision de la cour d'appel, la Cour Suprême a décidé que le développement de l'énergie éolienne impacterait négativement la possibilité pour les éleveurs de rennes de pratiquer leurs activités économiques à Fosen. Dans sa décision la cour d'appel stipulait une compensation financière pour l'alimentation des rennes parqués dans des enclos en hiver et n'avait alors pas relevé de violation de l'article 27. D'après la Cour Suprême une telle solution contient beaucoup trop d'incertitudes, de telle sorte qu'elle ne peut plus statuer sur l'éventuelle violation de l'article 27 du Pacte international. La Cour considère aussi que les autres juridictions ne doivent en aucune façon considérer la compensation financière comme étant un moyen d'imposer aux éleveurs de rennes sámi une obligation d'adaptation. Pour cela, la Cour se fonde sur deux observations du Comité des droits de l'homme (ONU) concernant l'interdiction des autorités étatiques d'interférer avec le droit d'avoir sa propre vie culturelle (article 27). Quand bien même il ne découlerait pas de conséquences graves de cette interférence, elle serait qualifiable de violation ; cette précision étant valable pour d'autres projets même déjà planifiés et antérieurs.

Pour déterminer s'il y a eu une violation des droits a eu lieu, la Cour a une vue d'ensemble en prenant en compte tous les éléments cumulés de l'affaire. Les intérêts d'une minorité ne peuvent être mis dans la balance avec les autres intérêts de la société.

Les implications concrètes de cette décision sont cependant toujours suspendues. Les familles sámi qui avaient gagné le procès ont demandé que les turbines des éoliennes soient enlevées puisqu'elles continuaient de les empêcher d'exercer leurs droits fondamentaux.<sup>15</sup>

---

Le gouvernement a assuré que les droits fondamentaux des Sámi prévus par le droit international seraient sécurisés mais il n'a toujours pas décidé de ce qu'il adviendrait des constructions illégales installées sur les lieux de pâturage des rennes<sup>16</sup>.

## Notes and references

1. This article covers developments in Sámi homeland areas in Finland, Norway and Sweden and for the Sámi people living in these three Nordic countries. The Sámi traditional territory also include areas in the Kola Peninsula, Russia where the Sámi people in Russia lives.
2. Vars, Laila Susanne. "Sápmi" in *The Indigenous World 2021*, edited by Dwayne Mamo, 506 – 518 (p. 510). Copenhagen: The International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) 2021. <https://iwgia.org/en/resources/indigenous-world.html>
3. Sámediggi (Sámi Parliament in Sweden). "Truth Commission in Sweden." Sámediggi, November 11, 2021. <https://www.sametinget.se/truth-commission>
4. Sámediggi (Sámi Parliament of Sweden). "Preparations before a truth commission on the violations of the Sami People by the Swedish State." (Kiruna: Sametinget, 2021.) <https://www.sametinget.se/160524>. The foundation of this report is based primarily on the views of Sami, compiled from dialogue and video meetings, replies to questionnaires, telephone conversations and e-mails to the Sámi Parliament.
5. The Truth and Reconciliation Commission, Norway, [https://uit.no/kommisjonen\\_en](https://uit.no/kommisjonen_en) For more about this Commission: Vars, Laila Susanne. "Sápmi" in *The Indigenous World 2021*, edited by Dwayne Mamo, 506 – 518 (p. 511). Copenhagen: The International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA), 2021. and Vars, Laila Susanne. "Sápmi" in *The Indigenous World 2020*, edited by Dwayne Mamo, 526 – 535 (pp. 531-533). Copenhagen: The International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA), 2020.
6. Prime Minister's Of ce. "Truth and Reconciliation Commission Concerning the Sámi People." Press release, October 28, 2021. <https://vnk./en/truth-and-reconciliation-commission-concerning-the-sami-people> Decision of the Finnish Government.
7. Truth and Reconciliation Commission Concerning the Sámi People. "Truth and Reconciliation Commission Concerning the Sámi People." <https://sdt.sk./en/home/>
8. Prime Minister's Of ce. "Establishing a truth and reconciliation commission concerning the Sámi people Government of Finland in cooperation with the Sámi Parliament and the Skolt Village." Assembly, October 31, 2019. [https://vnk./documents/10616/20470117/TSK-mandaatti+31.10.2019\\_en.pdf/a2abea1d-3a53-e35e-c281-2495a9ab4d69/TSK-mandaatti+31.10.2019\\_en.pdf/TSK-mandaatti+31.10.2019\\_en.pdf?\\_t=1579014781000](https://vnk./documents/10616/20470117/TSK-mandaatti+31.10.2019_en.pdf/a2abea1d-3a53-e35e-c281-2495a9ab4d69/TSK-mandaatti+31.10.2019_en.pdf/TSK-mandaatti+31.10.2019_en.pdf?_t=1579014781000)
9. See, for instance, the Vapsten mining case, where the UN Committee on the Elimination of Racial Discrimination found that Sweden had violated articles 5 (d) (v) and 6 of the CERD Convention and recommended that the "State party provides an effective remedy to the Vapsten Sámi Reindeer Herding Community by revising effectively the mining concessions after an adequate process of free, prior and informed consent. The Committee also recommends that the State party amends its legislation, in order to re ect the status of the Sami as indigenous people in national legislation regarding land and resources and to enshrine the international standard of free, prior and informed consent." United Nations. "CERD/C/102/D/54/2013. International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination. 18 December 2020. Committee on the Elimination of Racial Discrimination Opinion adopted by the Committee under article 14 of the Convention, concerning communication No. 54/2013\*, \*\* P. 16." <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G20/350/11/PDF/G2035011.pdf?OpenElement> McGwin, Kevin. "UN criticizes Sweden for failing to consult Sámi on mining permit." Arctic Today, December 9, 2020. <https://www.arctictoday.com/un-criticizes-sweden-for-failing-to-consult-sami-on-mining-permit/>
10. For more about the position of the Sámediggi (The Sámi Parliament) on mining: Sámediggi. "Minerals and Mines in Sápmi - the viewpoint of the Swedish Sámi Parliament". Kiruna: Sametinget, 2014. <https://www.sametinget.se/87915>
11. Civil Rights Defenders. "Kallak Mine Has Major Consequences for Sami Rights." Civil Rights Defenders, September 9, 2021. <https://crd.org/2021/09/09/kallak-mine-has-major-consequences-for-sami-rights/>
12. Statement from the Secretary General of Swedish National Commission for UNESCO: Svenska Unescorådet. "Uttalande av Anna-Karin Johansson, generalsekreterare på Svenska Unescorådet, med anledning av Unescos utlåtande om gruvdrift i Kallak." Svenska Unescorådet, June 8, 2021. <https://unesco.se/uttalande-av-anna-karin-johansson-generalsekreterare-pa-svenska-unescoradet-med-anledning-av-unescos-utlatande-om-gruvdrift-i-kallak/>
13. Beowulf Mining. "Beowulf: Submission to the Swedish Government." Analysguiden av Aktiespararna, August 31, 2021. Concluding comments to the Ministry of Enterprise and Innovation on UNESCO's letter, dated 2 June 2021, regarding the Kallak Iron Ore project ("Kallak"). <https://www.aktiespararna.se/analysguiden/nyheter/beowulf-submission-swedish-government>. Beowulf Mining acquired the so-called Kallak north licence in 2006, and a drill program conducted in 2010 found at least 175 Mt of iron. Beowulf acquired the Kallak south licence from Tasman Metals in mid-2010.
14. Sveriges Riksdag (The Parliament of Sweden). "Regeringens proposition 2021/22:19. En konsultationsordning i frågor som rör det samiska folket." Proposal from the Ministry of Culture, September 30, 2021. <https://perma.cc/5RBX-GW8U>
15. For more about the consultations: Kløcker Larsen, Rasmus and Kaisa Raitio. "Implementing the State Duty to Consult in Land and Resource Decisions: Perspectives from Sami Communities and Swedish State Officials." Arctic Review on Law and Politics 10 (2019): 4–23. <https://arcticreview.no/index.php/arctic/article/download/1323/3025?inline=1>
16. Supreme Court of Norway. "Licences for wind power development on Fosen ruled invalid as the construction violates Sami reindeer herders' right to enjoy their own culture." Supreme Court judgment 11 October 2021, HR-2021- 1975-S (case no. 20-143891SIV-HRET, case no. 20-143892-SIV-HRET and case no. 20-143893SIV-HRET). <https://www.domstol.no/en/enkelt-domstol/supremecourt/rulings/2021/supreme-court-civil-cases/hr-2021-1975-s/>

17. Euronews. "Norwegian wind farms violate rights of Sámi reindeer herders, says court." Euronews, October 11, 2021. <https://www.euronews.com/2021/10/11/norwegian-wind-farms-violate-rights-of-sami-reindeer-herders-says-court>. Larsen, Dan Robert, Ailin Maria Danielsen, Eilif Andreas Aslaksen and Rita Kleven. "Vant over vindkraftutbyggerne: – Men kampen er ikke over." NRK, November 1, 2021. [https://www.nrk.no/sapmi/vant-over-vindkraftutbyggerne-pa-fosen\\_-men-kampen-er-ikke-over-1.15707251](https://www.nrk.no/sapmi/vant-over-vindkraftutbyggerne-pa-fosen_-men-kampen-er-ikke-over-1.15707251)
18. Regjeringen.no. "Samenes folkerettslige vern skal sikres." Press release from the Norwegian Ministry of Oil and Energy. Regjeringen.no, December 13, 2021. <https://www.regjeringen.no/no/aktuelt/samenes-folkerettslige-vern-skal-sikres/id2892015/>
- 19.

***Laila Susanne Vars** is the Chair of EMRIP and its member from the Arctic. She is an Indigenous Sámi lawyer with a PhD in international law and is a former member and Vice President of the Sámi Parliament in Norway. She is currently the President of the Sámi University of Applied Sciences – Sámi allaskuvla.*

Traduction par **Héloïse Plaquin**, membre du réseau des experts du GITPA pour l'Arctique/Grand Nord